

PARTENORD HABITAT

828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Dossier n° 23713

MAITRISE D'OEUVRE

PERSONNE PUBLIQUE

PARTENORD HABITAT
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE

OBJET DE LA CONSULTATION

Choix de la Maîtrise d'Oeuvre pour la

Réhabilitation de 21 logements en acquis-améliorés sur secteurs diffus

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le 31 MAI 2024 à 16 Heures

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché ont lieu par voie électronique.

SOMMAIRE

1. PERSONNE PUBLIQUE	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
3. OBJET DU MARCHÉ	3
4. CONDITIONS RELATIVES AUX MARCHES.....	3
4.1. FORME DU MARCHÉ	3
4.2. DIVISION EN TRANCHES	4
4.2.1. TRANCHE UNIQUE.....	4
4.2.2. TRANCHES MULTIPLES	4
4.3. DIVISION EN LOTS	4
4.4. DURÉE DU MARCHÉ	4
4.5. SOUS-TRAITANCE	4
4.6. VARIANTES A L'INITIATIVE DU MAÎTRE D'OUVRAGE	4
4.7. VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT	4
4.8. QUANTITÉ A FOURNIR.....	4
4.8.1. QUANTITÉ GLOBALE	4
4.8.2. RECONDUCTION ÉVENTUELLE.....	4
4.9. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACTION D'INSERTION ÉCONOMIQUE	5
4.10. MODALITÉS DE VARIATION DES PRIX.....	5
4.11. CAUTIONS ET GARANTIES EXIGÉES	5
4.12. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	5
4.13. FORME JURIDIQUE DE L'ÉVENTUEL GROUPEMENT D'ENTREPRISES.....	5
5. CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
6. CRITÈRES D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
6.1. EXAMEN DES CANDIDATURES.....	6
6.2. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES	6
6.3. RÉGULARISATION DES OFFRES	7
7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
7.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
7.2. TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :	9
8. MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
8.1. TRANSMISSION DES PLIS	10
8.1.1. CANDIDATURES ET OFFRES SOUS LA FORME PAPIER	10
8.1.2. CANDIDATURES ET OFFRES SOUS LA FORME DÉMATÉRIALISÉE.....	10
8.2. CONTENU DES PLIS.....	12
8.2.1. PIÈCES RELATIVES A LA CANDIDATURE	13
8.2.2. PIÈCES RELATIVES A L'OFFRE	14
8.3. VÉRIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION LIÉES A L'INTERDICTION DE SOUMISSIIONNER	14
8.4. NÉGOCIATIONS	15
9. AUTRES RENSEIGNEMENTS	16
9.1. PRIMES.....	16
9.2. DISPOSITIONS DIVERSES	16
9.3. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	16
9.4. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)	16

PREAMBULE :

Partenord Habitat attache une attention toute particulière à la qualité des interventions des Maîtres d'oeuvre qu'il désigne.

Aussi, les candidats sont informés que Partenord Habitat procèdera à une évaluation visant à mesurer son degré de satisfaction.

Cette évaluation basée sur des critères objectifs de mesure de la qualité sera réalisée à l'issue des travaux.

Les critères pondérés pris en compte pour cette évaluation porteront sur :

- Respect du délai contractuel des éléments de mission : 20 points
- Respect de l'enveloppe prévisionnelle allouée à la réalisation des travaux figurant à l'acte d'engagement, éventuellement modifiée après acceptation du MO, à l'issue de la consultation des entreprises : 20 points
- Respect du coût des travaux à l'issue de la réalisation de l'ouvrage : 20 points
- Qualité du suivi de chantier sur la base de l'élément de mission DET : 20 points
- Qualité de la réception tenant compte des réserves notées à la réception : 20 points

Le résultat de cette évaluation, qu'il soit positif ou négatif, sera communiqué au Maître d'oeuvre concerné par courrier ainsi qu'aux instances dirigeantes de Partenord Habitat.

1. PERSONNE PUBLIQUE

Le Maître d'Ouvrage est : **PARTENORD HABITAT**
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE

Le Maître d'Ouvrage est un Office Public de l'Habitat, établissement public à caractère industriel et commercial avec une comptabilité commerciale.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée suivant les dispositions des articles R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-6 et R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019.

La consultation prévoit la remise par chaque candidat d'un dossier précisant ses compétences, références et moyens ainsi qu'une offre de rémunération sur la base de la mission définie dans le dossier de consultation.

3. OBJET DU MARCHÉ

Marché public de Service portant sur une mission de MAITRISE D'OEUVRE en vue de la réalisation de l'opération définie en page de garde du présent Règlement Particulier de la Consultation.

Il s'agit d'un ensemble de prestations intellectuelles, études et contrôles nécessaires à l'exercice du rôle du Maître d'Oeuvre tel que défini par les articles L2411-1 à L2432-2 et R2431-1 à R2431-31 et R2432-1 à R2432-7 du code de la commande publique qui servent de base à leur définition.

4. CONDITIONS RELATIVES AUX MARCHES

4.1. Forme du Marché

Le marché est un marché de services conclu à prix FORFAITAIRE.

L'offre devra obligatoirement porter sur l'ensemble des prestations à réaliser.

4.2. Division en Tranches

4.2.1. Tranche Unique

En ce qui concerne les lots 2 et 3, les prestations faisant l'objet de la présente consultation constituent une tranche unique.

4.2.2. Tranches Multiples (LOT 1 UNIQUEMENT)

Les prestations sont scindées en une tranche ferme et une ou plusieurs tranches optionnelles précisées dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) figurant dans le Dossier de Consultation suivant les phases de travaux qui interviendront pour la réalisation de l'opération.

4.3. Division en lots

Les prestations sont réparties en trois lots géographiques, à savoir :

- Lot 1 : Territoire de Lille Métropole
- Lot 2 : Territoire du Douaisis
- Lot 3 : Territoire du Valenciennois

Les candidats peuvent candidater pour un ou plusieurs lots.

4.4. Durée du marché

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation débuteront à la réception de la lettre de commande ordonnant le commencement du premier élément de mission et s'achèveront après expiration de l'année de garantie des travaux réalisés en application des études menées.

En ce qui concerne les travaux à réaliser en application des études menées, ils seront exécutés en :

- une tranche unique (LOTS 2 et 3)
- tranches divisées comme suit (LOT 1 UNIQUEMENT) :
 - Première Tranche : Réhabilitation de 7 bâtiments situés sur LILLE, SEQUEDIN, MOUVAUX, TOURCOING et WATTRELOS
 - Deuxième Tranche : Réhabilitation d'un bâtiment situé 55 rue Béranger à LILLE

4.5. Sous-traitance

Le titulaire pourra sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations.

4.6. Variantes à l'initiative du Maître d'ouvrage

La présente consultation ne comporte aucune variante à l'initiative du maître d'ouvrage.

4.7. Variantes à l'initiative du candidat

Les variantes par rapport aux documents de la présente consultation sont interdites.

4.8. Quantité à fournir

4.8.1. Quantité globale

Le marché portera uniquement sur le projet objet de la présente consultation.

4.8.2. Reconduction éventuelle

Aucun marché de reconduction ne sera passé suite à cette consultation.

4.9. Dispositions relatives à l'action d'insertion économique

Sans objet.

4.10. Modalités de variation des prix

Les modalités de variation des prix sont indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.11. Cautions et garanties exigées

Les conditions relatives aux garanties, cautions, et modalités de financement et de paiement sont indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.12. Modalités de financement et de paiement

Les modalités de règlement du marché sont définies dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.13. Forme juridique de l'éventuel groupement d'entreprises

Les candidats sont autorisés à se présenter sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Les candidats indiqueront la forme juridique du groupement dans la lettre de candidature et dans l'acte d'engagement du marché.

Le mandataire sera désigné par l'équipe mais **en cas de construction neuve de bâtiments, le mandataire sera obligatoirement un Maître d'Oeuvre inscrit à l'Ordre des Architectes.**

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de PARTENORD HABITAT.

Une annexe à l'Acte d'Engagement précisera la répartition des prestations et des paiements entre les cotraitants.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats individuels ou groupés devront justifier de capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes pour réaliser la mission.

Les candidats devront présenter impérativement une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes capables de maîtriser la totalité des disciplines nécessaires à la réalisation de la mission et réunissant au minimum des compétences dans les domaines suivants :

- Architecture,
- Ingénierie en thermique du bâtiment,
- Amiante / Plomb
- Acoustique
- Economie de la construction

L'architecte devra être assuré, inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes et habilité à exercer son activité en France.

Le dossier de candidature présenté devra permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier les capacités du candidat dans ces différentes compétences.

Le marché pourra être attribué à un candidat unique s'il justifie de l'ensemble des compétences exigées pour réaliser la mission.

6. CRITERES D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1. Examen des candidatures

Seront éliminées les candidatures :

- ne comportant pas l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 8.2. ci-après.
- qui ne peuvent pas avoir accès à la commande publique au motif qu'ils sont interdits de soumissionner par application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019
- qui ne satisfont pas aux conditions de participation fixées par Partenord Habitat dans le cadre de la présente consultation ;
- qui ne peuvent produire dans les délais impartis les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par Partenord Habitat ;
- dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

Le candidat sera informé du rejet de sa candidature.

6.2. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de choix pondérés énoncés ci-dessous :

- 1) **Compétences du(des) intervenant(s) désigné(s) dans le mémoire relatif à l'offre, (cadre type) constituant l'annexe 1 à l'acte d'engagement, pour les éléments de mission Projet, Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux, Diagnostic technique et Ordonnancement Pilotage et Coordination (sous réserve que ces deux derniers éléments soient prévus au marché).**

Influence du critère : 60 (Soixante) points répartis comme suit :

Compétence des intervenants appréciée :

- **Sur 40 (quarante) points pour la pertinence des références qualitatives au vu de l'objet du marché, présentées pour chacun des intervenants nommément désignés dans le mémoire relatif à l'offre (cadre type) annexe 1 de l'acte d'engagement et les fiches détaillées d'opérations citées en références pour l'intervenant en phase PROJET. (maximum 5 références. Si un candidat présente plus de 5 références, le service opérationnel analysera les 5 premières références présentées)**
- **Sur 20 (vingt) points pour le profil de(des) intervenant(s) diplôme et ancienneté dans la mission dûment renseignés au travers des Curriculum vitae des candidats désignés dans le mémoire relatif à l'offre, annexe 1 à l'acte d'engagement, joint au dossier de consultation des entreprises.**

Les compétences seront notées sur une échelle de 0 à 60 pour chacun des éléments de mission, 60 étant la meilleure note ; la note de zéro est éliminatoire. Il sera ensuite procédé à la moyenne des notes attribuées pour le calcul du nombre de points global pour ce critère notamment en cas de tranche(s) opérationnelle(s).

- 2) **Prix des prestations.**

Influence du critère : 40 (quarante) points

Le prix des prestations sera valorisé comme suit :

- L'offre conforme la moins chère reçoit le maximum de points
- Les autres offres conformes reçoivent un nombre de points par application de la formule suivante :

Offre la moins chère x 40 points
Offre du candidat évalué

Lors de l'examen des offres, il pourra être demandé des précisions au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse (et/ou du montant sous-traité) ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de son montant d'autre part.

En cas d'absence de communication par le candidat des éléments demandés lors de l'examen de son offre dans le délai imparti, cette dernière sera éliminée.

6.3. Régularisation des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, Partenord Habitat pourra, dans le cas d'une procédure d'appel d'offres ou d'une procédure adaptée sans négociation, inviter tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans le délai imparti, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

7.1. Contenu du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats est composé des pièces suivantes :

1. le présent Règlement Particulier de la Consultation et son annexe relative aux conditions générales d'utilisation AWS-Achat,
2. le cadre de l'Acte d'engagement et ses annexes : cadre « type » mémoire relatif aux principaux intervenants et la décomposition du forfait de rémunération, et le cas échéant, la répartition du forfait de rémunération entre cotraitants,
3. le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) dans lequel est définie la mission du Maître d'Oeuvre, l'annexe 1 : Trame minimum d'un compte rendu de chantier, l'annexe 2 relative aux Conditions contractuelles relatives aux opérations de traitement des données personnelles, l'annexe 3 relative à l'élément de mission Assistance à la passation des contrats de travaux, l'annexe 4 relative à la charte VESTTA et l'annexe 5 relative au bordereau des plans
4. le programme de l'opération relatif à chacun des lots
5. le Référentiel Technique élaboré par PARTENORD HABITAT se rapportant aux ouvrages à réhabiliter.
6. le Référentiel Produits Industriels Intérieur Logement élaboré par PARTENORD HABITAT.
7. le Cahier de Définition de la Mission Complémentaire de Diagnostic Energétique dans les Bâtiment
8. Les notes d'information par adresse relative à chacun des lots,
9. Les Fiches ETAT DES LIEUX DIAGNOSTIC TECHNIQUE relatives aux différents bâtiments faisant l'objet des acquis-améliorés, aux adresses suivantes :
 - 10 Impasse Mourra à Denain,
 - 81 Boulevard Kennedy à Denain,
 - 18 rue de la gare à Fresnes-sur-Escaut
 - 103 rue Jean-Jaurès à Fresnes-Sur-Escaut
 - 107 rue Jean-Jaurès à Fresnes-Sur-Escaut
10. Les récépissés de dépôt d'une déclaration préalable, relatifs aux différents bâtiment faisant l'objet des acquis-améliorés, aux adresses suivantes :
 - 10 Impasse Mourra à Denain,
 - 81 Boulevard Kennedy à Denain,
 - 6 Avenue Henri Barbusse à Marly
 - 9 Avenue Henri Barbusse à Marly
 - 18 rue de la gare à Fresnes-sur-Escaut
 - 103 rue Jean-Jaurès à Fresnes-Sur-Escaut
 - 107 rue Jean-Jaurès à Fresnes-Sur-Escaut
11. Les annexes aux déclarations préalables :

- Bâtiment 10 Impasse Quartier Mourra à DENAIN :
 - DP 1 – 10 impasse Quartier Mourra – plan cadastral
 - DP 1 – 10 impasse Quartier Mourra – plan de situation
 - DP 3 – 10 impasse Quartier Mourra – Coupe 1
 - DP 3 – 10 impasse Quartier Mourra – Coupe 2
 - DP 4 – 10 impasse Quartier Mourra – Façade + Remarques ETAT FUTUR V2
 - DP 4 – 10 impasse Quartier Mourra – Façade + Remarques ETAT FUTUR
 - DP 4 – 10 impasse Quartier Mourra – Façade existante v2
 - DP 4 – 10 impasse Quartier Mourra – Façade existante
 - DP 6 – 10 impasse Quartier Mourra – Insertion graphique v2
 - DP 7 D8 – 81 Kennedy – Photographies
 - DP 11 - 10 impasse Quartier Mourra – Notice Descriptive
- Bâtiment 81 boulevard du président Kennedy à DENAIN :
 - DP 1 – 81 bd du président Kennedy – plan cadastral
 - DP 1 – 81 bd du président Kennedy – plan de situation
 - DP 3 – 81 bd du président Kennedy – Coupe 1
 - DP 3 – 81 bd du président Kennedy – Coupe 2
 - DP 4 – 81 bd du président Kennedy – Façade arrière – APRES travaux v2
 - DP 4 – 81 bd du président Kennedy – Façade arrière – avant travaux v2
 - DP 4 – 81 bd du président Kennedy – Façade avant – APRES travaux v2
 - DP 4 – 81 bd du président Kennedy – Façade avant – avant travaux v2
 - DP 6 – 81 bd du président Kennedy – Insertion graphique
 - DP 7 D8 – 81 bd du président Kennedy – Photographies V2
 - DP 11 - 81 bd du président Kennedy – Notice Descriptive V3
- Bâtiment 6 Avenue Henri Barbusse à MARLY
 - DP 1 – 6 av Henri Barbusse – plan cadastral
 - DP 3 – 6 av Henri Barbusse – Coupe 1
 - DP 3 – 6 av Henri Barbusse – Coupe 2
 - DP 4 – 6 av Henri Barbusse – Façade est
 - DP 4 – 6 av Henri Barbusse – Façade nord
 - DP 4 – 6 av Henri Barbusse – Façade ouest
 - DP 4 – 6 av Henri Barbusse – Façade sud
 - DP 7 D8 – 6 av Henri Barbusse – Photographies
 - DP 11 - 6 av Henri Barbusse – Notice Descriptive
 - Plan de situation 6 av Henri Barbusse
- Bâtiment 9 Avenue Henri Barbusse à MARLY
 - DP 1 – 9 av Henri Barbusse – plan cadastral
 - DP 3 – 9 av Henri Barbusse – Coupe 1
 - DP 3 – 9 av Henri Barbusse – Coupe 2
 - DP 4 – 9 av Henri Barbusse – Façade arrière
 - DP 4 – 9 av Henri Barbusse – Façade avant
 - DP 7 D8 – 9 av Henri Barbusse – Photographies
 - DP 11 - 9 av Henri Barbusse – Notice Descriptive
 - Plan de situation 9 av Henri Barbusse
- Bâtiment 18 rue de la gare à Fresnes-sur-Escaut :
 - DP 1 – 18 rue de la gare – plan de situation
 - DP 3 – 18 rue de la gare – Coupe 1
 - DP 3 – 18 rue de la gare – Coupe 2
 - DP 4 – 18 rue de la gare – Façade arrière – APRES travaux
 - DP 4 – 18 rue de la gare – Façade arrière – avant travaux
 - DP 4 – 18 rue de la gare – Façade avant – APRES travaux
 - DP 4 – 18 rue de la gare – Façade avant – avant travaux
 - DP 6 – 18 rue de la gare – Insertion graphique

- DP 7 D8 – 18 rue de la gare – Photographies
 - DP 11 - 18 rue de la gare – Notice Descriptive V2
 - Bâtiment 103 rue Jean Jaurès à Fresnes-sur-Escaut :
 - DP 1 – 103 rue Jean Jaurès – plan de situation
 - DP 3 – 103 rue Jean Jaurès – Coupe 1
 - DP 3 – 103 rue Jean Jaurès – Coupe 2
 - DP 4 – 103 rue Jean Jaurès – Façade arrière – APRES travaux
 - DP 4 – 103 rue Jean Jaurès – Façade arrière – avant travaux
 - DP 4 – 103 rue Jean Jaurès – Façade avant – APRES travaux
 - DP 4 – 103 rue Jean Jaurès – Façade avant – avant travaux
 - DP 6 – 103 rue Jean Jaurès – Insertion graphique v2
 - DP 7 D8 – 103 rue Jean Jaurès – Photographies
 - DP 11 - 103 rue Jean Jaurès – Notice Descriptive
 - Bâtiment 107 rue Jean Jaurès à Fresnes-sur-Escaut :
 - DP 1 – 107 rue Jean Jaurès – plan de situation
 - DP 3 – 107 rue Jean Jaurès – Coupe 1
 - DP 3 – 107 rue Jean Jaurès – Coupe 2
 - DP 4 – 107 rue Jean Jaurès – Façade arrière – APRES travaux
 - DP 4 – 107 rue Jean Jaurès – Façade arrière – avant travaux
 - DP 4 – 107 rue Jean Jaurès – Façade avant – APRES travaux
 - DP 4 – 107 rue Jean Jaurès – Façade avant – avant travaux
 - DP 6 – 107 rue Jean Jaurès – Insertion graphique
 - DP 7 D8 – 107 rue Jean Jaurès – Photographies
 - DP 11 - 107 rue Jean Jaurès – Notice Descriptive
12. La notice descriptive de la mission « Avant-Projet sommaire » relative à la Réhabilitation de 7 logements diffus valenciennois, datée du mois de novembre 2023,
 13. Les fiches d'information relatives aux adresses mentionnées ci-dessus,
 14. Les plans, tels que listés en annexe du CCP
 15. la lettre de candidature (**selon modèle joint en annexe**)
 16. la déclaration du candidat (**selon modèle joint en annexe**)
 17. le modèle d'acte de sous-traitance
 18. Le DUME (Document Unique de Marché Européen)
 19. Le code de conduite

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 (HUIT) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au Dossier de Consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Ni le dossier de consultation, ni les éventuelles modifications au dossier de consultation ne seront mis à disposition des candidats sur support physique électronique (tel que CDRom).

7.2. Téléchargement du dossier de consultation par voie électronique :

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Le candidat doit vérifier que l'intégralité des pièces mentionnées dans le présent règlement de consultation sont intégrées dans le DCE.

Les renseignements complémentaires ainsi que les modifications apportées aux documents du dossier de consultation seront mis à disposition par voie électronique uniquement aux candidats ayant téléchargés les documents du dossier de consultation depuis le site <https://www.marches-publics.info/> à la condition qu'ils se soient identifiés préalablement au téléchargement. **L'adresse destinataire des alertes sera celle renseignée lors de l'inscription à AWS.** Eventuellement le candidat pourra mentionner le nom d'une autre personne chargée de recevoir les éventuelles alertes de modification du dossier de consultation aux entreprises et une adresse électronique valide pendant toute la durée de la consultation, pour prise en compte cette demande devra faire l'objet d'une correspondance avec l'acheteur via le site.

L'opérateur économique doit également s'assurer que les courriels AWS, provenant de « courrier@aws-france.com », ne soient bloqués au titre de l'antispam. Partenord Habitat décline toute responsabilité si le candidat a communiqué une adresse électronique erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

8. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1. Transmission des plis

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le Maître d'Ouvrage ne peut être tenu pour responsable du dépassement de délai de remise des offres.

Il est attendu une réponse des candidats par la voie électronique dans les conditions mentionnées à l'article 8.1.2 du présent document.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 8.1.2 du présent document relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, la dernière transmise annule et remplace l'offre précédente, si celle-ci est parvenue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le dépôt des candidatures et offres est possible suivant les modalités suivantes :

8.1.1. Candidatures et offres sous la forme papier

La remise des plis sous la forme papier ou d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

Toutefois, Partenord Habitat se réserve la possibilité de régulariser une offre papier ou parvenue sur support physique électronique.

8.1.2. Candidatures et offres sous la forme dématérialisée

La transmission des candidatures et des offres fait obligatoirement l'objet d'une procédure dématérialisée.

Les candidats déposeront leur pli par la voie électronique via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Les candidats ne supportent aucun autre frais que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant satisfaire aux pré-requis techniques décrits sur la plateforme. A titre de prérequis, les candidats doivent avoir un navigateur internet fonctionnel et JAVA, version 1.7 ou version 1.8 disponibles pour tout système d'exploitation. Ils doivent notamment disposer d'un antivirus à jour qui leur permettra de vérifier que leurs envois ne sont pas contaminés (ce qui entraînerait

le rejet du pli, sauf si copie de sauvegarde reçue dans le délai limite de réception des offres).

Les échanges d'information sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les candidats transmettront leurs offres impérativement, **avant la date et heure limite de remise des offres** indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la Consultation.

L'heure mentionnée est celle de Lille.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après les date et heure limites de réception des offres.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les réponses électroniques arrivées hors délai ou non adressées dans les formes prescrites ne seront pas ouvertes donc pas examinées. Toutefois Partenord Habitat procédera à l'ouverture la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, s'il dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis.

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics de PARTENORD HABITAT accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.info/>

Les offres seront envoyées sous un ou plusieurs fichiers distincts représentant la(les) enveloppe(s) et constituée(s) sur la plate-forme de PARTENORD HABITAT.

Les candidats doivent insérer dans la (les) enveloppe(s) électronique(s) l'ensemble des documents requis précisés à l'article 7.2 ci-après du présent règlement de consultation.

A l'intérieur de(s) enveloppe(s), les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants :

- Format Word (".doc") ;
- Format Acrobat (".pdf") ;
- Format Excel (".xls") ;
- Format RTF (".rtf")

Ces fichiers seront nommés "societe_nom_fichier.ext" où :

"société" correspond au nom de la société soumissionnaire (ou du mandataire du groupement)

"nom_fichier" correspond au nom du document (ex. : "DC1", "Memoire_technique", etc.)

".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme

Après préparation des fichiers, les candidats se connectent sur la plate-forme et doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse.

Virus

Dans le cas où les fichiers du soumissionnaire contiendraient un virus, ceux-ci seraient réputés n'avoir jamais été reçus. PARTENORD HABITAT ne procédera à aucune réparation. Toutefois Partenord Habitat ouvrira la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, si celle n'est pas affectée par un virus.

Signature électronique des documents

La signature électronique des documents n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut transmettre, à titre de copie de sauvegarde, ses candidature et offre sur un support papier ou sur support physique électronique, et ce, dans le délai imparti pour la remise des candidatures et des offres fixé au présent règlement.

Cette copie de sauvegarde devra être placée dans un pli scellé et transmise à PARTENORD HABITAT :

- par un dépôt à l'accueil de **PARTENORD HABITAT, 828 Rue de Cambrai à Lille (heures d'ouverture : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)**, contre récépissé, **avant la date et l'heure limites de remise des offres** indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la consultation.
- par un envoi courrier sous pli recommandé avec demande d'avis de réception postal de manière à parvenir à destination **avant la date et l'heure limites de remise des offres** indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la consultation. Les frais d'envoi en Lettre Recommandée + Accusé de Réception sont à la charge des candidats.

Dans les 2 cas, l'enveloppe sera adressée à :

Monsieur le Directeur Général de **PARTENORD H A B I T A T**
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE
à l'attention du Service Marchés

et portera en outre la mention suivante :

« COPIE DE SAUVEGARDE »
« Procédure Adaptée n°23713 »
« Nom de l'entreprise »
« Offre relative à la réhabilitation de 21 logements en acquis-améliorés sur secteurs diffus »
« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES P LIS »

Le contenu des enveloppes sera strictement identique à celui défini aux articles 7.2.1. et 7.2.2. ci-après.

8.2. Contenu des plis

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes.

L'ensemble des documents fournis par les candidats (candidature et offre) devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

La signature des documents n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation.

Il convient de noter que l'attribution du marché sur la base d'une offre électronique entraîne obligatoirement pour le candidat la matérialisation de l'ensemble des pièces du marché et leur signature manuscrite.

8.2.1. Pièces relatives à la Candidature

Les documents seront fournis en 1 seul exemplaire.

a) La lettre de candidature sur la base du formulaire DC1 disponible à l'adresse :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

IMPORTANT : En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G).

b) La déclaration du candidat sur la base du formulaire DC2 disponible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

c) Pour les Architectes, copie de l'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes, ou équivalent pour les candidats non établis en France.

d) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les trois derniers exercices disponibles.

e) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

f) La présentation d'une liste des principaux services (d'un type similaire à l'objet de la présente consultation) fournis au cours des trois dernières années et précisant la date, le coût de l'ouvrage et le destinataire (public ou privé). Pour les Architectes, les références seront illustrées (photographies et/ou perspectives des réalisations). Les candidats indiqueront clairement s'il s'agit de réalisations effectives ou d'études et dans le cas d'une collaboration, la part réellement effectuée par le candidat. Dans le cas de logements, les candidats préciseront, pour chaque projet présenté, le niveau de performance thermique atteint.

g) L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public.

→ Le dossier de candidature présenté devra permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier les capacités du candidat dans les différentes compétences exigées à l'article 5 du présent règlement.

Dans le cas d'un groupement de Maîtres d'Oeuvres, les pièces mentionnées ci-avant seront fournies pour chaque membre du groupement.

Les entreprises nouvellement créées qui ne peuvent justifier du chiffre d'affaires des trois dernières années pourront apporter la preuve de leurs capacités financières par tout autre document équivalent laissé à la seule appréciation du pouvoir adjudicateur.

En application des articles R.2143-11, R.2143-12 et R.2143.16 du Code de la Commande Publique, pour justifier de leurs capacités, les candidats peuvent demander que soient également prises en compte les capacités d'un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, ils devront justifier des capacités de ce(s) sous-traitant(s), en fournissant, pour chacun d'entre eux, les renseignements prévus de c) à g) pour évaluer les capacités du candidat. Les candidats devront également fournir un engagement écrit du sous traitant apportant la preuve qu'ils disposeront effectivement de leurs capacités pour l'exécution du marché ainsi qu'une déclaration du sous traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics selon les dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019

CAS PARTICULIER DU DUME :

Les candidats qui le souhaitent peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) à condition qu'il ne constitue pas un échange de données structurées. Le DUME sera rédigé en Français et sera établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7 du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen.

Le DUME sera produit en lieu et place des documents visés aux points a) et b) mentionnés ci-avant ; Les preuves de capacité visées aux points c) à g) seront obligatoirement à produire en accompagnement du DUME.

Un candidat qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que PARTENORD HABITAT reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel (Voir la partie II, section C du DUME).

Enfin, lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques participe à la procédure de passation de marché, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

8.2.2. Pièces relatives à l'Offre

- a) Un acte d'engagement et ses annexes en un exemplaire (selon cadre joint au dossier de consultation) dûment complétés, dont le cadre type « mémoire » faisant apparaître le principal intervenant par élément de mission et pour chacun d'entre eux les renseignements suivants :
- Niveau d'études (diplôme(s) obtenu(s)) et/ou formation(s) professionnelle(s)
 - Ancienneté de la personne dans la mission.
 - Les références en rapport avec le(s) élément(s) de mission du marché dont l'intervenant aura la charge ou auquel(s) il participera, réalisées ou en cours, afin de justifier son expérience. Ces références indiqueront la nature de l'opération (ex. logement neuf ou réhabilitation), et ses caractéristiques principales (ex. nombre de logements, montant des travaux), l'année de réalisation, la part réellement prise dans la réalisation du projet.

Lors de l'analyse de l'offre, le soumissionnaire sera jugé sur la pertinence des cinq références qualitatives remises au vu de l'objet du marché. (maximum 5 références. Si un candidat présente plus de 5 références, le service opérationnel analysera les 5 premières références présentées)

8.3. Vérification des conditions de participation liées à l'interdiction de soumissionner

Il est précisé qu'un candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché aura HUIT (8) jours calendaires pour justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner. Pour se faire, il produira **par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt à l'accueil contre récépissé** les moyens de preuve visés aux articles R.2143-6 à R.2143-10, R.2143-16 du Code de la Commande Publique (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, le cas échéant, pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, attestation d'assurance de responsabilité décennale selon l'article L241-1 du Code des assurances, ...).

Le candidat aura à produire dans ce même délai l'acte d'engagement du marché sous la forme papier, établi sur la base du document préalablement transmis par Partenord Habitat, revêtu de la signature originale d'une personne disposant du pouvoir de signature. Cet acte d'engagement établi conformément aux éléments de l'offre du candidat sera complété, le cas échéant, de toute autre pièce constitutive du marché nécessitant une signature.

En cas de groupement, la demande des pièces à produire ci-dessus sera adressée au mandataire du groupement.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra compléter les annexes 1 et 2 de ces conditions contractuelles et devra les produire en complément des moyens de preuve permettant de justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Le délai ainsi imparti au candidat commencera à courir le lendemain du jour de la demande qui sera transmise par Partenord Habitat au moyen d'un message via le profil acheteur avec accusé de réception ; si le dernier jour du délai imparti au candidat est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai sera prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable qui suit.

Au cas où un candidat ne produirait pas les pièces susmentionnées dans le délai imparti, son offre serait rejetée.

Les documents fournis par les candidats devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

8.4. Négociations

Des négociations seront engagées avec les candidats ayant présentés une offre.

Toutefois, PARTENORD HABITAT se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, selon le résultat des offres.

Dans l'hypothèse où des négociations seraient engagées, les candidats éliminés au stade de la candidature ou ayant présenté une offre initiale inappropriée, jugée anormalement basse, parvenue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres ou ne respectant pas les conditions formelles de présentation des offres fixées au règlement particulier de la consultation, ne pourront pas prendre part aux négociations. Tous les aspects techniques et financiers de l'offre ainsi que les délais d'exécution pourront être négociés. Les négociations pourront être effectuées par mail, télécopie, réunion ou, le cas échéant, par le biais de la plateforme de dématérialisation de Partenord Habitat.

Au terme des négociations, les candidats seront invités à déposer une offre définitive pour permettre au pouvoir adjudicateur de procéder au classement final des offres sur la base des critères de jugement des offres énoncés au présent règlement de la consultation.

Le candidat sera tenu de respecter les conditions et modalités d'envoi de l'offre mentionnées dans le courrier de sollicitation de l'offre définitive.

La date limite fixée pour la remise des offres définitives fera repartir le délai de validité des offres indiqué à l'acte d'engagement du marché.

Dans l'hypothèse où un candidat ne remettrait pas d'offre définitive suite aux négociations, le délai de validité de son offre initiale sera également modifié dans les mêmes conditions.

9. AUTRES RENSEIGNEMENTS

9.1. Primes

Il ne sera versé aucune prime aux candidats.

9.2. Dispositions diverses

La remise d'une offre implique l'acceptation par le candidat du présent Règlement Particulier de la Consultation et du code de conduite

Le candidat dont l'offre est refusée ne peut pas prétendre au remboursement de ses frais d'établissement et d'acheminement de la copie de sauvegarde.

9.3. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions via le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm> dans la consultation, en cliquant sur le pictogramme « enveloppe » ou sur le lien « correspondre avec l'acheteur » et de renseigner en bas de page le champ « votre question ».

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Service technique lié à l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation :

En cas de problème rencontré sur la plateforme via l'adresse suivante <https://www.marches-publics.info/>, vous pouvez déclarer un incident via le formulaire à remplir en ligne ou contacter notre service support par : support-entreprises@aws-france.fr .

Grâce à ce formulaire, le support aura accès au contexte technique de votre poste et pourra donc mieux répondre à votre demande. Cette demande d'assistance se fait depuis le pictogramme « santé », en haut à droite de votre écran.

Un message de confirmation vous sera transmis avec la référence de la demande d'assistance ainsi que le numéro de téléphone du support que nous recommandons d'utiliser en cas d'urgence.

Assistance téléphonique

Egalement, en cas d'incident, vous pouvez joindre le service assistance AWS au 08 9214 0004 du lundi au vendredi de 9H à 12H puis de 14H à 18H.

Pour le bon traitement de vos incidents, il est important d'avant tout décliner votre raison sociale, votre nom, la référence de la consultation et le nom de l'acheteur.

9.4. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le présent marché fait l'objet d'une sous-traitance de données à caractère personnel et est soumis au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les candidats trouveront la description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance de données à l'annexe 1 des « conditions contractuelles relatives aux opérations de traitement des données personnelles » du CCAP du marché.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra compléter les annexes 1 et 2 de ces conditions contractuelles et devra les produire en complément des moyens de preuve permettant de justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Conformément à l'article 28 du RGPD, ces annexes permettront à PARTENORD HABITAT de vérifier que les entreprises présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

FIN DU REGLEMENT DE CONSULTATION